

**FICHE**  
**EXPÉRIENCE**  
 n°5

L'ENVIRONNEMENT CLIMATIQUE

# L'INTÉGRATION DES QUESTIONS CLIMATIQUES DANS LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT URBAIN : projet Mi ciudad AC2, Toulouse

## ECHELLE DE MISE EN ŒUVRE

- Grand Territoire
- Ville
- Quartier

## CONTEXTE

Le projet Méthodes Innovatrices de Planification Urbaine Intégrale pour les Villes Adaptées au Changement Climatique (Mi Ciudad AC2) vise le renforcement du rôle des villes dans la lutte contre le changement climatique aussi bien en ce qui concerne l'adaptation que l'atténuation. Il a notamment pour objet de développer des critères novateurs d'aménagement urbain applicables aux projets de développement et de transformation urbaine.

Le projet est cofinancé par l'Union européenne à travers le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), dans le cadre du Programme de Coopération Territoriale de l'Espace Sud-Ouest Européen (SUDOE).

## MÉTHODE APPLIQUÉE

Le projet porte sur quatre collectivités partenaires : la Ville de Malaga, le Grand Toulouse, l'Agence de l'Energie de la ville de Nova de Gaia et l'association Plan Stratégique Ville de Burgos.

Le projet est articulé autour de quatre axes majeurs :

- aménagement urbain et gestion de la mobilité ;
- aménagement des espaces verts, de zones arborées et de nature en ville ;
- politiques municipales d'économies et d'efficacité énergétique ;
- politiques municipales de sensibilisation et de participation citoyenne.

Le Grand Toulouse est chargé de la coordination du groupe de travail transnational sur l'aménagement des espaces verts, des zones arborées et de nature en ville.

Après avoir élaboré les 18 critères d'adaptation des villes au changement climatique axés sur les quatre domaines clefs du projet, une expérience pilote par ville permettra d'appliquer les critères développés. A Toulouse il est prévu que cette expérience soit menée dans l'opération urbaine « Les Izards - Trois Cocus ». Ce site d'environ 15 hectares fera l'objet d'un diagnostic sur l'état actuel en ce qui concerne les quatre domaines et les 18 critères préalablement élaborés par les quatre villes. Ainsi, l'expérience pilote MI CIUDAD AC2 de Toulouse est composée de trois phases :

1. la collecte d'information ;
2. l'état des lieux (analyse de la situation du site) ;
3. les propositions d'amélioration et de modification.

## RÉSULTATS

Au niveau du projet européen, un guide méthodologique au service des professionnels sera élaboré à partir des 18 critères et environ 64 actions issues de la capitalisation des retours d'expériences des projets pilotes. Il pourra être utilisé par les collectivités en tant qu'outil stratégique de gouvernance de leur territoire en matière d'aménagement et d'orientations urbaines.

A partir de 2013 une plateforme collaborative favorisera les retours d'expériences des villes partenaires sur les 4 axes évoqués ci-dessus. Au niveau de la collectivité du Grand Toulouse, le critère « préserver et générer des espaces de nature en ville productifs et inscrits dans le fonctionnement de l'écosystème » et l'action « préservation et conversion des zones agricoles urbaines inscrites dans le fonctionnement de l'écosystème » connaissent une mise en application concrète sur la ferme bio existante sur le site pilote. Cette action est en cohérence avec les politiques menées par la Communauté Urbaine.

Le projet MiCiudad permettra de renforcer le projet urbain présenté par les urbanistes dans des objectifs tels que :

- la création du lien entre une zone maraîchère et des secteurs d'habitat social ;
- la mobilité, à travers la question de la multimodalité et l'encouragement des déplacements à pied et à vélo par la création d'une liaison nord-sud et est-ouest en modes actifs ;
- le renforcement des espaces de nature en ville : l'équipe de maîtrise d'œuvre prévoit de s'appuyer sur la zone maraîchère intra-urbaine pour recréer une trame structurante d'espaces publics et de nature en ville participant à la trame verte et bleue ;
- le maintien et le renforcement d'une agriculture de proximité, avec le rachat d'une exploitation agricole biologique par la collectivité et le développement des circuits courts de distribution ;
- la concertation : la mise en œuvre d'un processus de participation des habitants par petits groupes doit permettre de faciliter la prise de parole.

## AVANCEMENT

La durée du projet européen s'étend sur 26 mois, de l'année 2011 à l'année 2013.

**FICHE**  
**EXPÉRIENCE**

n°5  
*suite*

L'ENVIRONNEMENT CLIMATIQUE

## L'INTÉGRATION DES QUESTIONS CLIMATIQUES DANS LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT URBAIN : projet Mi ciudad AC2, Toulouse

### ÉLÉMENTS DE DÉBAT ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES THÈMES

L'intérêt de cette expérience est de permettre d'accroître et de partager les connaissances sur les leviers d'adaptation climatique en termes d'aménagement. Cette recherche est adaptée à des territoires partageant des climats similaires, croisant climats méditerranéen et continental.

Ce projet lie connaissance théorique avec la pratique opérationnelle, car les critères d'adaptation sont testés à l'échelle d'un quartier.

Il aborde plusieurs des thématiques de l'AEU, notamment la question de la mobilité, la place de l'eau et du végétal, mais aussi la dimension énergie et carbone de l'aménagement.

Il doit permettre de proposer des bons principes de conception de formes urbaines et paysagères de qualité, adaptées au climat futur, et respectant les spécificités de territoires du Sud-Ouest Européen.

### REPRODUCTIBILITÉ

Par principe le projet a comme but que les préconisations et principes qui seront issus des échanges entre les partenaires du projet européen puissent être mis en œuvre par d'autres collectivités concernées par les mêmes enjeux d'adaptation climatique.

#### Sources :

- <http://www.miciudadac2.eu/projets-pilotes.html>
- Site internet du projet «MICIUDAD AC2 »